

*Pêche du hareng.*

La pêche du hareng qui se fait sur les côtes d'Yarmouth, pouvant beaucoup augmenter le commerce & la navigation des François, S. M. souhaite qu'il fasse en sorte que les Anglois leur donnent sur cela la même protection & les mêmes avantages qu'ils accordent aux Hollandois, & que les sujets de S. M. puissent avoir toute l'étendue des côtes qui leur sera nécessaire pour faire cette pêche, sans être obligés, comme autrefois, de se tenir plus éloignés des terres, au vent des Anglois & des Hollandois, que lorsqu'ils se trouveront dans la nécessité de tirer leurs bâtimens à terre, soit par le mauvais tems ou pour les radouber, ou charger le poisson; on ne les oblige point de payer les droits d'entrée, qui ne doivent être exigés qu'en cas que le poisson soit exposé en vente, & que les frégates que le roi d'Angleterre tient sur cette côte dans le tems de la pêche, n'exigent rien des pêcheurs François sous quelque prétexte que ce soit. Si M. le comte de Broglie peut obtenir toutes ces demandes, qui paroissent justes en elles-mêmes & très-importantes pour le service de S. M., elle lui recommande de s'en faire remettre les ordres par écrit, & de les envoyer aussi-tôt, en les adressant au secrétaire d'état ayant le département de la marine.

*Forces maritimes d'Angleterre.*

Il jugera aisément qu'il ne peut rendre un service plus agréable au roi que de l'informer exactement des forces maritimes de l'Angleterre & des mouvemens qu'elles feront. Ainsi S. M. s'attend qu'il aura une application particulière de s'instruire à fond de la marine des Anglois en général, du nombre & de la force de leurs vaisseaux, de la capacité de leurs officiers de mer, des bonnes & mauvaises qualités de leurs ports & de leurs rades, dont il seroit à souhaiter qu'il eût des plans justes avec les sondes & mouillages, & il ne laissera rien ignorer à cet égard de tout ce qui pourra le mettre en état de prendre les résolutions les plus convenables pour son service.